

Appel à communication - Session (S2-2) Normalisations environnementales et sanitaires des ressources naturelles.



Les transitions écologiques
en transactions et actions

Un rapport récent de l'organisation des nations unies (ONU, 2019) estime qu'un million d'espèces animales et végétales pourraient disparaître dans les prochaines décennies du fait notamment des impacts sur la nature de l'urbanisation et du développement des structures, de la transformation des forêts en terres agricoles et de l'accroissement des pollutions chimiques. Ces impacts pèsent à la fois sur la biodiversité animale et végétale, notre cadre de vie et la santé humaine. Au-delà des effets déjà avérés sur la santé, des conditions de travail et de l'environnement de vie¹, l'exposition des individus à la contamination des milieux² tend de plus en plus à s'immiscer dans les débats à l'échelle globale : dégradation de la qualité de l'air, sites et sols pollués ou encore menaces sur la qualité de l'eau potable.

C'est dans ce contexte de mise à l'agenda – certainement accélérée par les effets annoncés du changement climatique et par la mobilisation sociale – que la protection de la nature et de ses ressources (eau, sol et air), sous l'impulsion d'accords européens et internationaux, fait l'objet de politiques publiques (territorialisées ou sectorielles) et d'actions professionnelles répondant à deux logiques d'action :

- la première consiste à écologiser les pratiques ou les activités polluantes à la source afin de limiter l'impact des pollutions sur les milieux, elle renvoie à un processus d'**écologisation des pratiques** ;
- la seconde tend à définir le risque sanitaire et le "niveau jugé acceptable" d'exposition à la pollution pour assurer sa prise en charge optimale, elle renvoie à un processus de **sanitarisation de l'environnement**.

Ces logiques d'action peuvent être mobilisées de façon concomitante au travers de politiques publiques ou d'actions professionnelles qui visent à éviter, limiter ou réparer la contamination des milieux et à contrôler en même temps les risques de santé publique³. Que l'action dans ce domaine vise le respect de certaines normes environnementales ou sanitaires ; soit contractuelle et basée par exemple sur la compensation financière des efforts environnementaux consentis (changements de pratiques et innovations techniques) ; ou incitative et orientée vers l'information, la sensibilisation et la formation... , elle participe à normaliser la relation entre santé et environnement, à orienter sa mise en problèmes et les solutions qui visent à les résoudre. *Que donnent à voir la mise à l'agenda de ces questions ? Comment est pris en charge l'impact des activités*

1. Expositions des travailleurs aux produits chimiques, expositions liées à l'habitat insalubres, etc.
2. Pollutions agricoles des ressources en eau et des sols, contaminations de l'air aux particules fines, pollutions des sols par l'activité minière, etc.
3. On assiste aujourd'hui à un glissement de plus en plus visible de l'action publique environnementale vers le registre de la sanitarisation (Busca, 2019). L'action des agences de l'eau, et son évolution, rend visible une tendance à une sanitarisation de l'environnement. En concentrant l'effort de ses interventions sur les captages dits Grenelle ou Conférences environnementales (dans le cadre notamment de plans d'actions territoriaux), les agences actent comme priorité d'action, la protection des ressources naturelles en eau sur les territoires de dépassement des seuils sanitaires de production d'eau potable (face aux pollutions notamment agricoles de la ressource). En ce sens, elles hiérarchisent pour partie leurs interventions dans le domaine de la protection de l'eau, en fonction du risque de santé publique lié à l'eau potable, à sa production et à sa distribution.

Calendrier :

- **Septembre 2019**
Lancement des appels à communication,
- **20 janvier 2020**
Date limite de soumission
- **Février 2020**
Réponses aux auteurs (exposés, posters)
- **Octobre 2019 à Mai 2020**
Inscriptions en ligne
- **du 22 au 26 juin 2020**
Colloque à Toulouse

sur les milieux et la santé humaine ? Pour quelles dynamiques d'action publique ou professionnelle cette prise en charge s'opère-t-elle ? Ces dynamiques de prise en charge génèrent-elles des critiques, lesquelles ?

Les communications proposées dans cette session peuvent porter sur différentes ressources naturelles (eau, sol, air) et évoquer les liens sectoriels ou territoriaux qu'elles entretiennent avec différents secteurs d'activités relevant de l'agriculture ou de l'industrie (extraction minière, agro-pharmaceutique, etc.), du tourisme ou des loisirs, des transports ou de l'aménagement urbain, de la production d'eau potable ou du partage d'usages des ressources, etc. Elles porteront sur des politiques publiques, des actions professionnelles ou citoyennes – à l'échelle de leur conception ou de leur mise en œuvre – qui visent à questionner, intégrer ou à réguler l'impact des activités sur les milieux naturels, et/ou de la contamination des milieux sur la santé. **Cette session vise à mieux saisir les processus de normalisation des rapports sociaux à la nature et à la santé en mettant en dialogue les dynamiques hétérogènes de définition(s) des problème(s) et des solutions "santé et environnement" portées par l'action publique, professionnelle ou citoyenne.**

Les contributions peuvent porter sur les trois axes de questionnements suivants (de façon non-exhaustive, en tout ou partie) :

La fabrique sociale des problèmes et des risques (axe 1)

Le risque relève d'une construction sociale faite d'expériences, de valeurs et de visions du monde, de savoirs individuels et collectifs issus d'une confrontation d'expertises scientifiques et profanes. Les contributions pourront s'attacher à illustrer les dynamiques hétérogènes de fabrique sociale des risques, des problèmes et de leurs publics dans la prise en compte de la préservation des ressources ou des impacts des problèmes de contamination de la ressource sur la santé humaine. Si le risque est associé à un espace de « mise en collectif » et de « mise en visibilité » des problèmes et de leurs publics (Brisson et Busca, 2019), les contributions s'attacheront à expliciter les relations de pouvoir et tensions sur lesquelles ces dynamiques s'appuient. Plus encore, les contributions s'intéresseront à penser le risque comme mode spécifique de gouvernement des ressources naturelles, le risque pouvant être pensé de façon à contrôler des pratiques « non souhaitables », à en légitimer d'autres (jugées « plus vertueuses ») ou à être érigé en critique. La dialectique entre contrôle, légitimation et critique permettra de saisir « le sens du risque » dans le gouvernement des ressources naturelles, dans leur gestion et leur protection.

La préservation des ressources naturelles, entre secteurs et territoires (axe 2)

Le développement-maintien des activités économiques et sociales interroge la dynamique des relations entre secteurs, territoires et protection des ressources naturelles : le développement territorial restant soumis à de telles contraintes que la protection de la nature et de ses ressources s'envisage souvent du point de vue de ses seules valeurs d'usages. Les contributions viseront ainsi à éclairer la relation ténue entre secteur-territoire et nature en analysant notamment le jeu des négociations et des arbitrages territorialisés autour des ressources naturelles, en portant un regard attentif sur la participation – comme modalité même du gouvernement de la nature – et son impact sur la protection des ressources naturelles. Si la participation est ainsi devenue une évidence, les contributions devront en interroger les dynamiques du point de vue de son organisation-mise en œuvre (« qui participe et selon quelle procédure ? »), de ses espaces d'enjeu et de ses échelles de temps (« quelles coalitions d'acteurs et quelles évolutions ? »), et de sa capacité à engager l'ensemble des parties-prenantes dans la protection des ressources naturelles et la santé humaine (« quelles capacités et quels rapports de pouvoirs ? »), etc..

Préserver les ressources naturelles : jugements et mise en justice (axe 3)

La protection des ressources naturelles, notamment face aux risques de santé publique liés à leur contamination, fait l'objet d'une forte normalisation (identification de seuils de contrôle des pollutions, normalisation des pratiques polluantes, etc.). En ce sens, elle ne fait pas l'objet d'une crise de gouvernabilité – les décisions se prennent en fonction de cadres cognitifs et normatifs permettant de les étayer –. Pour autant, les choix de développement économiques, les politiques de protection de la nature, les normes et standards permettant d'identifier les risques, les risques eux-mêmes quand ces derniers sont contestés (ou que les problèmes sont publicisés dans une dynamique d'alerte), etc., font l'objet de débats controversés voire de fortes contestations et de mobilisations pouvant aboutir parfois à une judiciarisation des questions de santé-environnement. Les contributions s'attacheront à analyser le sens de la critique, à analyser la dialectique entre mobilisations sociales et intervention publique dans les domaines de la protection des ressources naturelles et de la préservation de la santé. *Comment expliquer de telles tensions ? Quels sont les savoirs et les formes d'expertise en jeu ? Comment se construit la critique et dans quelles scènes s'exprime-t-elle ? Sur quels sentiments de (in)justice, la critique se construit-elle et au nom de quels principes ? etc.*

Didier Busca (didier.busca@univ-tlse2.fr)

Les informations sur le Colloque

(présentation générale, appels à communication, inscription,...) sont accessibles sur le site internet :

<https://transitions2020.sciencesconf.org>

Les doctorants et étudiants en Master 2 sont invités à s'inscrire sur le site du colloque (inscription gratuite sous réserve de places disponibles).



Les transitions écologiques ● en transactions et actions

UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURÈS

<https://reseau-agriville.com>
camille.dumat@ensat.fr

22-26 juin
2020



Consignes pour les propositions de communication (format et soumission) :

Les propositions de communication pour cette session sont à envoyer par courriel à Didier Busca (didier.busca@univ-tlse2.fr) avant le 20 janvier 2020 avec pour objet « Proposition de communication Colloque Transitions 2020 ». Elles seront examinées par le comité scientifique de la sous-session composé de : Jean-François Barthe (sociologue, UT2J Cers), Geneviève Brisson (anthropologue, UQAR), Didier Busca (sociologue, UT2J Certop), Paolo Crivellari (sociologue, UT3 Certop), Camille Dumat (sciences du sol, Toulouse INP Certop), Nathalie Lewis (sociologue, UQAR).

Les communications retenues seront organisées par demi-journées par le comité scientifique élargi au comité d'organisation.

Les propositions de communication doivent se conformer aux consignes suivantes : times new roman, taille de caractère 12, interlignage simple, marges 2,5cm. Elles comportent un titre en italique gras (times new roman 14), mentionnent le ou les auteurs avec en notes de bas de page leur statut et leur rattachement institutionnel, indiquent 5 mots clefs. Les propositions comptent au maximum 600 mots (titre, notes de bas de page et références bibliographiques inclus).



Les transitions écologiques en transactions et actions

<https://reseau-agriville.com>
camille.dumat@ensat.fr
UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURÈS
22-26 juin 2020

